



## R<sup>o</sup> DE LOISIRS Règlement de location



L' **R<sup>o</sup>** de Loisirs est disponible du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

***Pour chaque location un engagement précisant la durée et le prix est signé entre la commune et le locataire.***

- ⇒ La location comprend le barnum, la cuisine équipée, les tables et les chaises
- ⇒ Les terrains de tennis, de BMX et de Beach Volley restent ouvert au public même lors des locations.
- ⇒ Les tables et les chaises seront prises et remises par le locataire dans le local prévu à cet effet
- ⇒ Il est interdit de coller ou punaiser des décorations sur les bâches du barnum
- ⇒ Le sol du barnum devra être balayé après toute utilisation
- ⇒ Les appareils de la cuisine seront lavés
- ⇒ La vaisselle sera rendue propre et rangée
- ⇒ **Le tri sélectif sera effectué pour le verre, le plastique et le papier** (conteneurs près de la grange)
- ⇒ Les autres déchets devront être mis en sac et laissés sur place
- ⇒ Le ramassage des déchets autour du barnum devra être fait
- ⇒ Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse, et les déjections ramassées.
- ⇒ Attention au volume des sonorisations. Respect du voisinage après 22 Heures, pensez à baisser le son.

**Personne à contacter  
Mme HOARAU Madeleine  
06.65.22.81.99**

<b>TARIFS APPLICABLES DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE</b>	
<b><i>Habitants de la Commune</i></b>	
Location 1 journée.....	200.00€
Location week-end.....	300.00€
Montant de la caution .....	500.00€
<b><i>Habitants Communes de la Comcom du Val de Sully</i></b>	
Location 1 journée.....	300.00€
Location week-end.....	450.00€
Montant de la caution .....	500.00€
<b><i>Habitants hors Commune</i></b>	
Location 1 journée.....	400.00€
Location week-end.....	600.00€
Montant de la caution .....	500.00€
<b><i>Associations hors Commune</i></b>	
Location 1 journée.....	300.00€
Location week-end.....	450.00€

**⇒ Toute détérioration ou malpropreté du site entraînera une retenue sur caution équivalente aux frais de remise en état.**

**⇒ Des dégâts importants donneront lieu à une facturation supplémentaire, à la charge du locataire.**